

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
GRENOBLE
CANTON DE PONT DE CLAIX

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

DECISION DU MAIRE n° 054 / 2021

Service : Juridique
Tel : 04.76.29.86.73
ref. : Incendie collège des Iles de Mars

OBJET : MISSION DE REPRESENTATION DE LA COMMUNE – AFFAIRE AROU, TOURKI ET X – INCENDIE DU COLLÈGE DES ÎLES DE MARS

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22, L. 2122-17 et L. 2122-23,

VU la délibération n° 1 du Conseil Municipal du 4 juin 2020 déléguant à Monsieur le Maire les pouvoirs prévus par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en matière de contentieux, et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire au Premier Adjoint, puis à défaut aux adjoints pris dans l'ordre du tableau,

CONSIDERANT la décision n°019 du 8 mars 2019, mandatant Me Deschamps pour représenter la commune dans sa constitution de partie civile dans l'affaire de l'incendie de l'ex collège des Iles de Mars auprès du Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

CONSIDERANT la décision de Me Deschamps de ne plus professer comme avocat, il convient de mandater un nouveau conseil pour représenter la commune.

DECIDE

ARTICLE 1 : De donner mandat à Me **LEBLANC Sidonie**, avocate à Grenoble (2b rue Adrien Ricard – 38000 GRENOBLE), afin de représenter la commune dans sa constitution de partie civile auprès du Tribunal de Grande Instance.

ARTICLE 2 : De signer une nouvelle convention d'honoraires résultant de ce mandatement.

La présente décision modifie la décision n°019 du 8 mars 2019.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 26 juillet 2021
- publication le 26 juillet 2021
- et notification service juridique

A PONT DE CLAIX, le 22 juillet 2021

Pour le Maire empêché,
Le 1er Maire Adjoint
Sam TOSCANO





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DEC_2021_054
Date de la décision:	2021-07-22 00:00:00+02
Objet:	Mission de représentation de la commune - Affaire AROU, TOURKI et X - Incendie du Collège des Iles de Mars
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.8 - Decision d ester en justice
Identifiant unique:	038-213803174-20210722-DEC_2021_054-AU
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
038-213803174-20210722-DEC_2021_054-AU-1-1_0.xml	text/xml	932
nom de original:		
DEC_2021_054marches.pdf	application/pdf	115746
nom de métier:		
99_AU-038-213803174-20210722-DEC_2021_054-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	115746

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juillet 2021 à 10h09min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juillet 2021 à 10h09min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juillet 2021 à 10h09min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juillet 2021 à 10h10min28s	Reçu par le MI le 2021-07-26